



PRÉFÈTE  
DE LA SOMME

# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018 DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LA SOMME



## Table des matières

### I. La protection des populations

#### A. Assurer la sécurité

1. Garantir le bon déroulement des grands événements..... pages 3 à 4
2. Prévenir et lutter contre l'insécurité et la délinquance..... pages 5 à 11
3. Réduire la délinquance routière.....pages 12 à 13

#### B. Garantir l'État de droit

1. Assurer le libre exercice de la citoyenneté et le respect du droit ..... pages 14 à 23
2. Promouvoir l'égalité républicaine..... pages 24 à 31

### II. L'attractivité du territoire

#### A. Soutenir les acteurs du développement économique local

1. L'appui aux entreprises..... pages 32 à 36
2. Le soutien aux collectivités locales ..... pages 37 à 41
3. L'aide aux agriculteurs..... pages 42 à 45

#### B. Assurer un développement durable et équilibré du territoire

1. Les projets structurants pour dynamiser et désenclaver le territoire..... pages 46 à 49
2. Protéger et valoriser le patrimoine naturel..... pages 50 à 53

# La protection des populations

## I. La protection des populations

Garantir la sécurité des citoyens est la première des priorités de l'État. Dans l'exercice de cette mission fondamentale, l'État s'adapte constamment aux nouveaux défis et aux nouvelles menaces afin de protéger au mieux les populations. Il s'appuie aussi sur l'ensemble de ses partenaires qui contribuent à co-construire un environnement sécurisé et propice au déroulement de l'ensemble des activités de la cité.

### A. Assurer la sécurité

#### 1. Garantir le bon déroulement des grands événements

L'année 2018 a été marquée par un grand nombre d'évènements dont la préfecture et les forces de l'ordre ont garanti le bon déroulement dans des conditions de sécurité optimales en lien étroit avec tous les acteurs locaux.

Le département de la Somme a été fortement marqué par les combats de la Grande Guerre. La commémoration de son centenaire a donc constitué un évènement majeur pour les sommiens. Dans le cadre du centenaire de la première guerre mondiale, les services de l'État ont ainsi sécurisé plusieurs grandes manifestations mémorielles :



Le centenaire de la bataille de Villers-Bretonneux du 23 au 25 avril, en présence des Premiers ministres australien et français



Le centenaire de la bataille du Hamel le 4 juillet



Le centenaire de la bataille d'Amiens, le 8 août, en présence de la Reine d'Angleterre, du Prince William et de la Première ministre britannique



Le centenaire de la fin de la première guerre mondiale, célébré par le Président de la République à Albert le 9 novembre

# La protection des populations

## Focus sur la préparation des cérémonies binationales

Pour chacune de ces cérémonies binationales, les services de la préfecture et les forces de l'ordre ont proposé un dispositif adapté aux contraintes de chaque site (situation géographique, économique, etc). Ce travail a été réalisé en lien étroit avec les forces de sécurité des différentes nations concernées, les collectivités locales et les acteurs du territoire. Ont été répertoriés les points sensibles présents aux alentours des sites dédiés aux cérémonies. Les services de l'État se sont mobilisés pour la définition des parcours, des escortes officielles, du déminage et de la coordination des contrôles d'accès à la zone de sécurité et à l'intérieur des périmètres de chaque cérémonie par le biais de dispositifs de filtrage (contrôle d'accès par badge).



Badge pour le filtrage d'accès

Les services de l'État ont également préparé et sécurisé d'importantes manifestations sportives. La préfecture a ainsi organisé, en lien étroit avec la mairie d'Amiens et la société gérant le Tour de France, l'étape du Tour le 14 juillet 2018 à Amiens, sur un parcours de 7 kilomètres en zone urbaine. Ont également été sécurisées les retransmissions de la finale de la coupe du monde de football, qui ont conduit à la mise en place de « fan zones ». La préfecture assure en outre régulièrement la sécurité des matchs de football de l'Amiens SC, en étroite coordination avec la mairie d'Amiens. Une réunion de coordination est ainsi organisée avant chaque match de Ligue 1.

Les services de l'État participent régulièrement à des exercices de gestion de crise organisés par la préfecture. Ainsi, plusieurs exercices « ORSEC » (Organisation de la réponse de sécurité civile) ont été effectués en 2018 et au début de l'année 2019 : exercices « nombreuses victimes » (NOVI) en mai 2018 et mai 2019 ; exercice simulant un accident industriel d'une société SEVESO seuil haut en juin 2018 ; exercice de viabilité hivernale en octobre 2018 ; exercice EPIZOOTIES en mai 2019 ; exercice « Plan particulier d'intervention » (PPI) le 11 juin 2019.



# La protection des populations

## 2. Prévenir et lutter contre l'insécurité et la délinquance

### → Les outils de la police administrative

Les mesures de police administrative décidées par l'autorité préfectorale contribuent à prévenir les risques de trouble à l'ordre public. Très diverses, elles permettent notamment :

- d'assurer la tranquillité publique. C'est le cas des mesures de fermeture administrative de deux bars discothèques du quartier Saint-Leu pour troubles à l'ordre public, prononcées par arrêté pour des périodes respectives de 30 jours et de 45 jours, au cours du premier semestre 2018 ;
- d'assurer le respect des règles concernant l'installation de gens du voyage. A la fin de l'année 2018, la préfecture a procédé à la mise en demeure de quitter les lieux de gens du voyage qui séjournaient illégalement dans la commune de Glisy (octobre et décembre 2018), du fait de troubles à l'ordre public constatés ;
- de contrôler la détention et l'usage des armes. En 2018, cette activité représente 2700 déclarations, 240 autorisations, 25 cartes européennes d'armes à feu, et 38 saisies. La centralisation de ces missions, via la création en 2018 d'un pôle départemental des armes au sein de la préfecture de la Somme, permettra d'assurer une approche consolidée de cette problématique dans le département et de maintenir un niveau d'expertise important sur une réglementation en évolution. De nouveaux textes législatifs et réglementaires ont conduit en 2018 au reclassement dans des catégories supérieures de nombreuses armes, dont le niveau de dangerosité a ainsi été rehaussé.



# La protection des populations

## → *La sécurisation des manifestations*

Au total, 3036 services d'ordre ont été mis en place dans le département en 2018, contre 716 en 2017. Si cette augmentation tient en partie à la multiplication des cérémonies et évènements mémoriels qui ont accompagné le centenaire de la première guerre mondiale, 1595 services d'ordre ont concerné la sécurisation des mouvements de Gilets Jaunes.

La sécurisation des manifestations de Gilets jaunes a mobilisé les services de l'État à partir de la mi-novembre 2018. La ville d'Amiens a été l'un des lieux de rassemblement importants. 10 Centres opérationnels départementaux ont été ouverts à la préfecture lors des samedis de manifestation. Présidés par la préfète, ils rassemblent l'ensemble des acteurs de la sécurité civile, la police et la gendarmerie nationales, les services de l'Etat concernés et les représentants des collectivités afin de suivre et de gérer les situations.



Le Centre Opérationnel Départemental COD

# La protection des populations

## → Les grandes tendances de la délinquance en 2018

En 2018, 31 510 faits de délinquance ont été constatés dans le département, soit une augmentation de 4,7% par rapport à l'année 2017. Le taux d'élucidation des affaires au niveau départemental, qui se situe au niveau élevé de 43%, est en légère augmentation par rapport à l'année 2017.

Après une tendance baissière en 2014-2016, les atteintes volontaires à l'intégrité physique ont augmenté depuis 2016. Cette tendance s'est confirmée en 2018 (+17,4% par rapport à 2017). En particulier, les dépôts de plainte pour violence sexuelle ont considérablement augmenté tant en 2017 (+28,7%) qu'en 2018 (+27%). Les services de police et de gendarmerie lient ce phénomène à la libération de la parole des victimes qu'ils observent depuis 2017 à la suite de l'affaire Weinstein. En outre, les violences, mauvais traitements et abandons d'enfants ont augmenté (+22%), ainsi que les viols sur mineurs (+29,7%).

En revanche, les atteintes aux biens ont enregistré en 2018 une baisse de 2,4%, qui résulte principalement de la diminution des vols sans violences et notamment des cambriolages (-9%). Après une hausse de 6% en 2017, les vols liés aux véhicules à moteur se sont stabilisés en 2018. Toutefois, en zone gendarmerie, les cambriolages des locaux industriels, commerciaux et financiers ont augmenté (+23,7%), notamment du fait des vols de matériels de tracteurs. Cette baisse globale des atteintes aux biens est le fruit d'efforts croissants fournis par les forces de sécurité déployées sur le département ainsi que des différents dispositifs mis en place comme l'opération « tranquillité vacances » ou encore les « voisins vigilants », qui impliquent les citoyens dans la sécurisation de leur environnement.



# La protection des populations

→ *Les partenariats locaux au service de la lutte contre la délinquance*

Le **plan départemental de prévention de la délinquance (PDLPD)** 2013-2017, prolongé en 2018, identifie quatre axes d'action majeurs :

- Axe 1 : actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance ;
- Axe 2 : actions pour améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes ;



Signature d'un protocole pour les violences faites aux femmes

- Axe 3 : actions pour améliorer la tranquillité publique ;
- Axe 4, ajouté en 2015 : actions pour la prévention de la radicalisation.

En 2018, une enveloppe d'un montant de 5,4 M€ a été mobilisée pour la région Hauts-de-France au titre du Fonds interministériel pour la prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR). Dans le département de la Somme, 147 000€ ont été alloués à la lutte contre la délinquance, près de 16 500€ à la lutte contre la radicalisation, 63 000€ à la sécurisation des écoles, 83 500€ à la vidéo-protection et près de 9000€ à l'amélioration des relations entre la police et la population à Amiens.

Dans le département, 80 % des crédits du FIPD ont contribué à l'amélioration de la prévention des violences faites aux femmes et des violences intrafamiliales et à l'aide aux victimes. Ainsi, ces crédits ont cofinancé l'action de cinq travailleurs sociaux présents en commissariats et en brigades de gendarmerie, la création d'espaces de rencontre pour les victimes, des stages de sensibilisation pour les auteurs et l'acquisition de téléphones « grave danger » pour protéger les victimes de violences conjugales ou de viol via une téléassistance 7/24. Le 3 septembre 2019, un Grenelle des violences conjugales réunira à Paris les ministres concernés, les acteurs de terrain, les services publics, les associations et familles de victimes, afin de co-construire des actions plus efficaces.



# La protection des populations

En outre, 20 % des crédits alloués à la lutte contre la délinquance ont permis de financer des actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance, et notamment des actions de médiation nomade à dimension éducative auprès de jeunes en rupture sociale ainsi que des actions de prévention par le biais d'animations sportives ou d'ateliers informatiques. Des stages d'accompagnement de mineurs délinquants, de citoyenneté pour les primo-délinquants, de placements extérieurs et des stages de responsabilité parentale ont également été financés.

Le FIPD a aussi permis de soutenir des communes pour mieux équiper leur police municipale, via le financement de gilets pare-balles ou le déploiement de dispositifs de vidéo-protection.



La lutte contre la délinquance exige un travail partenarial qui se matérialise notamment par la signature et la mise en œuvre de protocoles et de conventions de partenariat :

- protocole de prévention et de lutte contre les agressions visant les sapeurs-pompiers (14 septembre 2017) ;
- protocole d'accord relatif à la sécurité des professionnels de santé (18 décembre 2017) ;
- convention Hôpital – Police – Justice (10 juillet 2018).



Signature du protocole de prévention et de lutte contre les agressions visant les sapeurs-pompiers

# La protection des populations

→ *La stratégie de sécurité du quotidien*

Mise en place en octobre 2017 par le Ministre de l'Intérieur, la police de sécurité du quotidien se déploie dans le département de la Somme avec :

- la création de brigades territoriales de contact (BTC) chargées de renforcer la présence des gendarmes sur le territoire et de rendre la relation avec les élus locaux et la population plus étroite encore. À ce jour, 4 BTC ont été créées (Bernaville – Acheux-en-Amiénois – Ailly-sur-Somme et Hallencourt) ;
- le développement des protocoles de participation citoyenne entre les forces de sécurité intérieure, le Parquet et les communes. Ce dispositif a pour objet de développer un partenariat de prévention autour d'une plus grande proximité avec la population. Dans le département, les premiers protocoles ont été signés à partir de janvier 2015. À ce jour, 300 conventions sont actives en zone gendarmerie et 11 en zone police, soit 40 % des communes de la Somme.

Au terme de sept années d'exercice, le Ministre de l'Intérieur a souhaité faire évoluer ces conventions pour :

- renforcer la culture de la prévention de la délinquance au sein des communes ;
  - intensifier le rapprochement entre les forces de sécurité, les élus locaux et la population ;
  - optimiser l'efficacité des interventions et l'élucidation des infractions ;
- la création d'une unité E-VTT en zone police ;
  - la création d'un compte Twitter mis en place en janvier 2019 pour la gendarmerie et en avril 2019 pour la police.

# La protection des populations

## → La zone de sécurité prioritaire d'Amiens Nord

Instaurée en 2012 à la suite d'épisodes d'émeutes urbaines, la zone de sécurité prioritaire (ZSP) d'Amiens Nord se caractérise par une coordination renforcée entre les services de l'État, le procureur de la République et la mairie d'Amiens, qui se matérialise par une réunion d'échanges organisée 2 fois par mois.

Au fil des années, les actions menées ont produit des résultats concrets et permis une baisse de la délinquance. Ainsi, entre 2012 et 2018, les incendies de véhicules ont diminué de 69%, les violences aux personnes ont régressé de 33%, et les atteintes à personnes dépositaires de l'autorité publique ont diminué de 55%. La part des mineurs dans les faits constatés continue de se réduire (-59%).

65% des crédits du FIPD ont été affectés à la zone de sécurité prioritaire et aux quartiers bénéficiant d'un contrat de ville. En particulier, l'action « Faciliter les relations police-population dans la ZSP Amiens Nord et autres territoires prioritaires de la politique de la ville », qui s'étend notamment au quartier d'Etouvie, a été financée à hauteur d'environ 9000€.

## → La lutte contre les risques de radicalisation religieuse

Si la Somme n'est pas aussi touchée par la radicalisation religieuse que d'autres départements, les services de l'État se mobilisent pour prévenir ce risque.

Dans le cadre du troisième plan national de prévention de la radicalisation « Prévenir pour protéger », présenté par le Premier Ministre en février 2018, la préfecture de la Somme a placé le « contre-discours » au coeur de son action de lutte contre la radicalisation, notamment en prenant l'initiative et en organisant des pièces à la Maison de la culture d'Amiens (*Djihad*) et au centre culturel Le Safran (*Né un 17 octobre*), en lien avec les services de l'Education nationale et le comité interministériel chargée de l'animation et de la coordination sur la question de la radicalisation.



Les services de l'État ont également renforcé le maillage de détection et de prévention de la radicalisation. Le suivi des individus signalés est complété par une vigilance accrue sur les individus présentant des troubles psychiatriques, le contrôle des armes, les étrangers en situation régulière et irrégulière ainsi que les détenus en fin de peine.

# La protection des populations

## 3. Réduire la délinquance routière

Avec un réseau routier de plus de 12 000 kms et la présence de nombreux axes autoroutiers (A1, A16, A28, A29), la sécurité routière est une priorité dans le département.

L'année 2018 s'est ainsi caractérisée par une baisse du nombre de décès sur les routes : 33 décès en 2018 contre 41 en moyenne entre 2013 et 2017 ; et du nombre de blessés graves (-36 % par rapport à 2017), malgré une augmentation de 13% du nombre d'accidents. Sur la période janvier – mai 2019, les accidents, le nombre de morts et de blessés graves et légers sont en baisse marquée par rapport aux statistiques qui prévalaient fin mai 2018 (181 accidents contre 217, 7 tués contre 18).

L'année 2018 a été marquée par l'élaboration et la signature du document général d'orientation 2018-2022, qui fixe les priorités de la politique de lutte contre l'insécurité routière sur la période quinquennale : le risque routier professionnel ; la conduite après usage de substances psychoactives (alcool, stupéfiants...) ; les jeunes ; les seniors ; le partage de la voirie et les « distracteurs » (objets sources de distraction comme les téléphones portables).



# La protection des populations

Plus d'une soixantaine d'actions de sensibilisation à la sécurité routière ont été menées en 2018, tant auprès d'établissements scolaires que de clubs sportifs ou encore d'entreprises publiques ou privées. La préfecture anime un réseau de bénévoles constitué d'environ 10 intervenants départementaux de sécurité routière qui sensibilisent différents publics aux risques routiers. En outre, le renouvellement des outils de prévention, et notamment l'acquisition d'un simulateur 4 roues, a permis de dynamiser les actions de terrain. Ainsi, ont été organisés la troisième édition de la Journée d'accueil des étudiants, l'opération « Reprise de guidon » à destination des conducteurs de deux roues motorisés, les « villages de la sécurité routière », l'opération « Cyclistes brillez » en novembre, et des opérations « Carton jaune » pour sensibiliser les automobilistes qui commettent des infractions. En outre, trois modules ont été mis en place avec la maison d'arrêt d'Amiens, dans le cadre des travaux d'intérêts généraux (TIG), au travers desquels ont pu être sensibilisées aux risques de la route de nombreuses personnes condamnées pour des délits routiers ou en lien avec une addiction.



Au cours de l'année, les plans de contrôle ont en particulier ciblé l'alcoolémie, la prise de stupéfiants et la lutte contre les grands excès de vitesse.

Entre septembre et janvier, la campagne betteravière, qui revêt une importance particulière pour l'économie et l'agriculture samariennes, peut être une source d'insécurité sur les routes, du fait de l'augmentation du trafic, de l'occupation de la voirie et des dépôts de terre qui en découlent. Pour améliorer les conditions de sécurité dans lesquelles cette campagne se déroule, un protocole d'engagements a été conclu en 2018 par les acteurs de la filière, les services de l'État, les forces de l'ordre, le Conseil départemental, et l'Association des maires du département. Différentes actions de prévention et de communication ont été mises en place auprès des entreprises de transport. Des aires de chargement sécurisées ont été instaurées pour limiter les stationnements irréguliers sur la voirie. L'obligation de procéder au nettoyage des voies, qui incombe aux exploitants, a été rappelée et accompagnée par le prêt de matériel dédié. A l'issue de la campagne betteravière de 2018, la Gendarmerie a pu constater une amélioration de la sécurité routière, et le Conseil départemental des progrès en termes de propreté de la chaussée.

# La protection des populations

## ***B. Garantir l'État de droit***

Assurer le respect du droit et l'égalité des citoyens devant la loi et dans l'accès aux services publics est une mission fondamentale de l'Etat.

### ***1. Assurer le libre exercice de la citoyenneté et le respect du droit***

→ *Le contrôle de légalité*

En vertu de l'article 72 de la Constitution, le préfet est chargé d'exercer un contrôle administratif sur les actes des collectivités territoriales et des établissements publics locaux. Ce contrôle, exercé sur l'ensemble du territoire national, permet d'assurer l'égalité devant la loi de tous les citoyens dans l'organisation décentralisée de la République.

Chaque année, une stratégie départementale de contrôle est élaborée. Elle identifie un certain nombre d'actes à contrôler en priorité, qui peuvent avoir trait à la commande publique, à l'urbanisme, à la fonction publique territoriale, ou encore à l'intercommunalité. En 2018, une stratégie de contrôle affinée a permis une amélioration notable du taux de contrôle des actes prioritaires (96,8% en 2018 contre 49,6% en 2017).

Plus de la moitié des actes des collectivités sont désormais télétransmis via l'application « @CTES » (Aide au Contrôle de légalité dématérialisé). Possible depuis 2006, ce contrôle de légalité dématérialisé offre aux collectivités territoriales une opportunité de modernisation et de simplification en mettant à leur disposition un outil simple, fiable, efficace, et rapide, qui permet de réduire les coûts (photocopies, affranchissement et déplacement) tout en s'inscrivant dans une démarche de développement durable. Elle permet également de rationaliser l'organisation du service en garantissant une réactivité et une efficacité accrues lors de la transmission des actes. 338 entités sont désormais raccordées à l'application @CTES dans le département.

# La protection des populations

## → *Le contrôle des actes budgétaires*

Le contrôle des actes budgétaires permet de garantir la légalité des budgets votés par les collectivités, d'anticiper leurs difficultés et d'améliorer le conseil en amont.

En 2018, la stratégie de contrôle budgétaire de la préfecture distingue deux modalités de contrôle : un contrôle approfondi, appliqué à un nombre restreint de collectivités, et un contrôle simplifié, appliqué à la grande majorité des collectivités du département. La nette amélioration du taux de contrôle des actes budgétaires des collectivités locales et des établissements publics locaux en 2018 (37,2% contre 13,7% en 2017) atteste de l'efficacité de la stratégie de contrôle ainsi déployée.



En outre, l'augmentation du taux d'actes télétransmis par l'application « ACTES BUDGETAIRES » (11,2% en 2018 contre 6,6% en 2017) démontre que l'accompagnement déployé auprès des collectivités afin de les encourager à adopter la télétransmission, gage d'efficacité et de rapidité, a porté ses fruits.

# La protection des populations

## → *La lutte contre la fraude*

La lutte contre la fraude concourt à l'effectivité du principe d'égalité devant la loi, et notamment devant l'impôt. Elle constitue aussi un enjeu pour les finances publiques.

La lutte contre la **fraude documentaire et à l'identité** (cartes grises, titres de séjour...) fait l'objet d'une stratégie départementale mise en œuvre par un « référent fraude départemental » qui coordonne la prévention et la détection de ce type de fraude en lien avec les principaux partenaires concernés (organismes sociaux, Conseil départemental, mairies, magistrats...). A titre d'exemple, 22 signalements liés à la fraude documentaire ont été effectués en 2018 (contre 19 en 2017). Ont en outre été menées 5 actions de formation à la lutte contre la fraude documentaire à destination des agents des 16 mairies de la Somme recueillant les demandes de passeport et de carte nationale d'identité.

La lutte contre la **fraude économique** permet de mettre fin à des pratiques commerciales trompeuses, identifiées par les enquêteurs des services de l'État au service de la protection des consommateurs et notamment des personnes les plus vulnérables. En 2018, ont ainsi été transmis au Parquet des procès-verbaux relatifs à des publicités mensongères en grande distribution, à des démarchages abusifs par des auto-entrepreneurs ne disposant pas des qualifications alléguées, à des trafics de chiens prétendument racés etc.

S'agissant de la lutte contre la **fraude fiscale**, l'administration fiscale a toujours distingué, dans le traitement des situations individuelles, les comportements frauduleux qui impliquent une pénalisation, de la commission de simples erreurs dont la rectification n'appelle pas de sanction. Les dispositions législatives récentes, à savoir la loi « Pour un État au service d'une société de confiance » (loi ESSOC) du 10 août 2018 et la loi relative à la lutte contre la fraude du 23 octobre 2018 distinguent clairement les situations où des erreurs commises de bonne foi n'ont pas lieu d'être sanctionnées, de celles où la fraude est manifeste et, par conséquent, répréhensible. Au demeurant, la loi prévoit que les cas de fraude fiscale présentant une certaine gravité soient désormais systématiquement transmis au Parquet par l'administration (suppression du « verrou de Bercy »).



# La protection des populations

→ *Offrir un service public plus moderne*

Le **Plan Préfecture Nouvelle Génération** (PPNG), lancé en 2017, a connu en 2018 sa première année de plein exercice. Ce plan a réformé les modalités de délivrance des titres (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire et certificat d'immatriculation), qui reposent désormais sur le recours à des télé-procédures et à des tiers de confiance.



*Trois changements majeurs :*

*1. le développement des téléprocédures accessibles depuis le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)*

*2. la possibilité de demander aide et conseil à des médiateurs présents dans les points numériques (en préfecture, sous-préfectures et Maison de Services au Public)*

*3. un réseau de partenaires et de tiers de confiance*

Les téléprocédures permettent désormais d'accomplir les démarches administratives courantes sur internet. Les **Centres d'expertise et des ressources titres** (CERT), dont la compétence s'étend sur plusieurs départements, sont responsables du traitement des demandes de titres. Depuis mars 2017, les demandes de cartes d'identité et de passeport déposées dans la Somme sont instruites dans le Centre d'expertise et de ressources titres (CERT) d'Arras. Les demandes de permis de conduire déposées dans la Somme sont quant à elles désormais instruites par le CERT de Bordeaux.

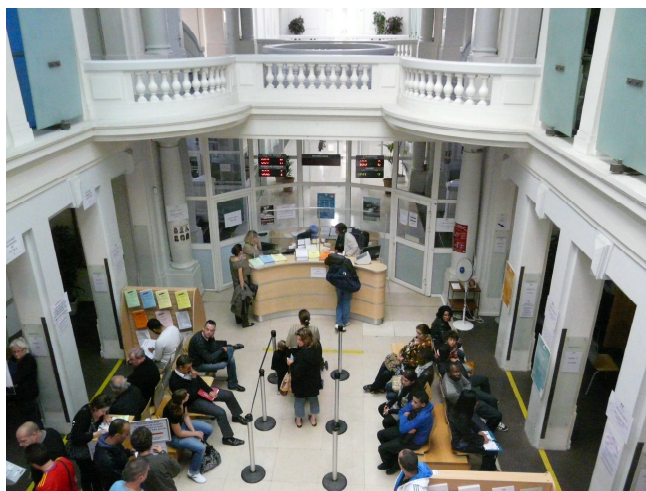
En novembre 2017, la préfecture de la Somme a mis en service un CERT CIV (Certificats d'immatriculation des véhicules) qui traite les demandes de carte grise déposées dans les 12 départements des Hauts-de-France, de Normandie, du Val-d'Oise et de Seine-Saint-Denis. En 2018, le CERT CIV d'Amiens a traité 268 775 opérations d'immatriculation au profit des usagers. Il a par ailleurs appuyé les CERT de Poitiers et de Besançon tout au long de l'année. Pour mémoire, il existe 5 CERT CIV en France, situés à Amiens, Besançon, Clermont-Ferrand, Poitiers et Nîmes, outre Paris et trois centres installés dans les DOM (Guadeloupe, Réunion, Mayotte).

# La protection des populations

→ *Faciliter les démarches des usagers*

**L'offre de services en ligne à destination des usagers de l'administration fiscale** s'est intensifiée depuis quelques années. Dans un premier temps facultative, la télédéclaration des revenus devient obligatoire en 2019 pour les personnes disposant d'un accès à internet. Cette obligation de télédéclaration a été préparée par une généralisation progressive, reposant sur des seuils de revenus fiscaux de référence. En 2018, le taux de télédéclaration était ainsi de 58,4% dans la Somme, contre 45,4% en 2017. Si ce taux demeure inférieur au taux national, l'écart a tendance à se réduire. En outre, le paiement dématérialisé progresse, et la messagerie personnelle et sécurisée « [impot.gouv.fr](http://impot.gouv.fr) » est destinée à devenir le vecteur unique de la relation numérique avec l'utilisateur. Le centre de contact d'Amiens, installé en septembre 2018, prend en charge les appels téléphoniques et les demandes dédiées aux prélèvements à la source émanant des messageries sécurisées. Enfin, la direction départementale des finances publiques (DDFiP) de la Somme a déployé progressivement un accueil personnalisé sur rendez-vous.

**La préfecture de la Somme s'inscrit dans une démarche d'amélioration constante de la qualité du service rendu aux usagers.** Le label qualité « Marianne », obtenu en 2007, a été renouvelé en 2011 puis en 2014. Les trois sous-préfectures du département sont également labellisées Marianne. En octobre 2015, la préfecture a passé avec succès son audit de labellisation Qualipref 2.0. Tous les services accueillant du public sont labellisés au titre du module obligatoire et les services de la communication et de la sécurité civile sont labellisés au titre du module optionnel « Communication d'urgence en cas d'événement majeur ».



Accueil de la préfecture de la Somme

# La protection des populations

## → *Garantir la vie démocratique*

En 2018, la mise en place du répertoire électoral unique (REU) a permis de moderniser la démarche d'inscription sur les listes électorales, de gagner en fiabilité et de dématérialiser la gestion des listes. Un appui a été apporté aux 772 communes du département pour faciliter le maniement ce nouvel outil. Ont en outre été instaurées de nouvelles commissions de contrôle chargées de s'assurer de la régularité des listes électorales dans chaque commune. Le répertoire électoral unique est opérationnel depuis le 1er janvier 2019.

Le début de l'année 2019 a été marqué par l'organisation des élections européennes (25 mai 2019), pour lesquelles les services de la préfecture ont travaillé en lien étroit avec les mairies. Le taux de participation dans le département de la Somme, qui a atteint 54,8%, a été nettement plus élevé que prévu et se situe plus de 4 points au-dessus du taux de participation national (50,1%) et près de 10 points au-dessus de celui enregistré lors du précédent scrutin européen dans le département.

La nouvelle application d'envoi informatisé des résultats EIREL a été utilisée pour la première fois lors de ce scrutin européen et a permis une remontée rapide des résultats. 77% des communes l'ont utilisée, contre 66% de transmission par messagerie lors des précédents scrutins. En amont, les services de l'État se sont mobilisés pour garantir une prise en main optimale de ce nouvel outil par les communes.



# La protection des populations

## Les activités d'organisation et de contrôle de la régularité des élections par les services de la préfecture :

- envoi des cartes électorales et du matériel de vote aux bureaux de vote ;
- rédaction et envoi des circulaires d'organisation de l'élection avec rappel des points majeurs (constitution des bureaux de vote, accessibilité, sécurité, dépouillement) ;
- visite et vérification de la commission locale de contrôle lors des travaux de mise sous pli de la propagande électorale et de l'envoi des bulletins de vote aux mairies ;
- information des électeurs, des candidats et des communes sur la campagne électorale ;
- sécurisation des bureaux de vote ;
- organisation des journées et soirées électorales (réception des résultats, accueil du public et de la presse, bureaux de vote test, logistique, standard) ;
- rapport des prévisions, des taux de participation et des analyses électorales.

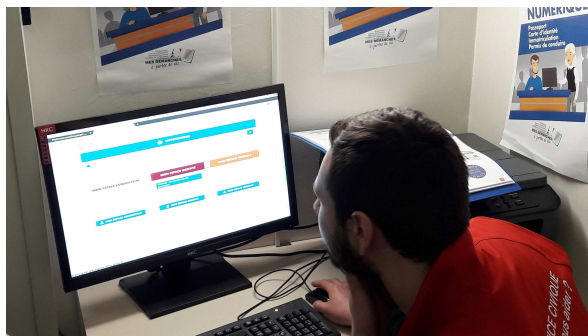
# La protection des populations

→ *S'engager au service de l'intérêt général*

Le **service civique** permet à tout jeune de 16 à 25 ans qui le souhaite de s'engager au service de la collectivité. Il se déroule au sein d'un organisme à but non lucratif, par exemple une association, une collectivité territoriale, un établissement public (musée, collège, lycée...) sur une période de 6 à 12 mois, dans l'un des domaines suivants : solidarité et lutte contre l'exclusion, éducation et promotion de la santé des jeunes, éducation pour tous, accès aux pratiques culturelles et sportives, pédagogie du développement durable, mémoire et citoyenneté, solidarité internationale, intervention d'urgence en cas de crise et action humanitaire.



En 2018, 452 jeunes ont assuré une mission de service civique dans le département de la Somme. Les services de l'État agréent les structures d'accueil et assurent le suivi et le développement du dispositif. La préfecture accueille elle-même un certain nombre de jeunes qui effectuent un service civique consistant à accueillir le public et à aider les usagers dans leurs démarches en ligne.



Dans le même esprit de service de la collectivité, ont été créés en 2018 les **Cadets de la gendarmerie de la Somme**, avec l'objectif de promouvoir les valeurs de la citoyenneté auprès des jeunes, de renforcer le lien armée-nation, de préparer ses membres aux concours de gendarmerie ou encore d'ouvrir la classe à des jeunes issus de milieux défavorisés ou en situation de décrochage.

# La protection des populations

→ Assurer une intégration réussie des personnes étrangères admises au séjour régulier en France et lutter contre l'immigration irrégulière

## L'activité en chiffres :

- environ 14 500 usagers reçus au guichet pour des demandes de titres de séjour, dont 3 050 sur rendez-vous ;
- 4 724 titres de séjour délivrés, dont 330 suite à des admissions exceptionnelles au séjour ;
- 568 titres de voyage délivrés à des réfugiés ou des bénéficiaires de la protection subsidiaire ;
- 546 documents de circulation délivrés à des étrangers mineurs ;
- 7 cérémonies de naturalisation pour 240 décrets ou déclarations de naturalisation remis ;
- 91 éloignements (dont 46 départs volontaires) soit une hausse de 21% par rapport à l'année 2017.

La préfecture a travaillé à l'amélioration des délais de traitement des décisions relatives aux **demandes d'admissions au séjour**. Le délai de traitement des premières demandes d'admission au séjour a ainsi été réduit à 56 jours en 2018 (contre 62 jours en 2017).

Dans le prolongement du Comité interministériel à l'intégration du 5 juin 2018, le département de la Somme a lancé en novembre 2018 des travaux pour l'élaboration d'un **plan d'action global pour l'intégration des réfugiés**. Au cours de l'année 2019, les services de l'État ont travaillé en faveur de l'orientation des réfugiés, de la formation linguistique et de la prise en charge des jeunes bénéficiaires d'une protection internationale de moins de 25 ans. En outre, le lancement à l'automne 2018 du dispositif départemental d'Accompagnement pour l'intégration, le logement et l'emploi (AILE) à destination des réfugiés, porté par l'association APREMIS, permet d'offrir une réponse globale aux besoins de formation linguistique, d'accès à l'emploi, à la formation professionnelle et au logement, à travers une coordination consolidée des réseaux de partenaires. L'AILE met à disposition de tous les dispositifs d'hébergement et d'accès au logement une équipe mobile

# La protection des populations

d'accompagnement pour faciliter l'intégration des personnes bénéficiant d'une protection internationale.

Les services de l'État se mobilisent, en lien avec les opérateurs et les communes, pour proposer des **solutions d'hébergement adaptées** pour les demandeurs d'asile. Il existe actuellement 1425 places d'hébergement dans le département, dont 714 en hébergement d'urgence, 340 en hébergement d'insertion et 371 en logement temporaire. Si les capacités d'hébergement de stabilisation et d'insertion sont stables, les capacités d'urgence ont augmenté de 180 places depuis 2015 (+39 %, avec +5,4 % en 2018).

Dans le cadre de la **lutte contre l'immigration irrégulière**, priorité a été donnée à l'éloignement des personnes déboutées du droit d'asile et des ressortissants étrangers détenus dans des centres pénitentiaires. 91 étrangers en situation irrégulière ont ainsi été éloignés du territoire français en 2018. 45 éloignements ont nécessité le concours de la force publique, et 46 éloignements ont été volontaires. L'approfondissement du suivi des sortants de maison d'arrêts et des assignations à résidence a contribué à l'augmentation du taux d'exécution des mesures d'éloignement, qui repose également sur les efforts de promotion de l'aide au retour, réalisés en concertation avec l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII). Parmi les 46 éloignements volontaires en 2018, 22 éloignements ont fait l'objet d'une aide financière de l'OFII.



# OFII

OFFICE FRANÇAIS DE L'IMMIGRATION  
ET DE L'INTÉGRATION

# La protection des populations

## 2. Promouvoir l'égalité républicaine

→ *L'égalité des chances par l'école*

Le **dédoublage des classes de CP et de CE1 en éducation prioritaire**, qui a pour objectif de garantir la réussite de 100 % des élèves, a constitué une priorité pour les services de l'éducation nationale. Dans le département de la Somme, tous les élèves de CP scolarisés dans une école de l'éducation prioritaire bénéficient d'un allègement des effectifs, ainsi que tous les élèves de CE1 des écoles REP+. Au total, ce sont 174 classes qui ont commencé à fonctionner en effectifs réduits à la rentrée scolaire 2018. Une formation spécifique pour les professeurs des écoles permet de renforcer l'adaptation des pratiques professionnelles à l'enseignement à destination de groupes à effectifs réduits.

Pour permettre aux élèves les plus fragiles de faire leurs devoirs au collège, le **dispositif « devoirs faits »** propose aux collégiens qui sont volontaires un temps d'étude accompagnée pour réaliser leurs devoirs au sein de l'établissement. Les 50 collèges publics de la Somme mettent en œuvre le dispositif « devoirs faits » depuis la rentrée 2017, avec la participation de professeurs, d'assistants d'éducation, et d'associations agréées.

Pour faire de **l'école inclusive** une réalité, les élèves en situation de handicap, dont le nombre continue à croître dans le département (3426 élèves cette année scolaire), sont accueillis en classe ordinaire et, pour une partie d'entre eux, dans les 62 « unités locales d'inclusion scolaire (ULIS) écoles » et dans les 41 « ULIS collèges ». L'ouverture de nouvelles ULIS chaque année permet d'adapter au mieux l'offre de places aux besoins du territoire. Par ailleurs, 18 sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) accueillent près de 1000 élèves de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>.



La Secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées Sophie CLUZEL à l'école Louise Michel à Amiens



# La protection des populations

Pour sécuriser les parcours des élèves et lutter contre le décrochage scolaire, des **actions de remédiation** sont organisées par les centres d'information et d'orientation (CIO) et par les établissements scolaires, dont le micro-lycée d'Amiens. Près de 600 élèves sont pris en charge dans les dispositifs de remédiation de la Somme, et 83% de ces jeunes bénéficient d'une solution de formation, d'insertion ou d'accompagnement à l'issue des actions menées. Celles-ci portent leurs fruits puisqu'en 2018, parmi les jeunes de plus de 16 ans qui étaient scolarisés l'année précédente dans les établissements publics et privés de la Somme, 7,5% sont de potentiels décrocheurs, contre 9% il y a deux ans.

La **lutte contre toutes les formes de discrimination et de harcèlement** s'est traduite par des projets pédagogiques et éducatifs et des formations à destination des enseignants et des cadres : « ateliers philo », enseignement moral et civique, vade-mecum « La laïcité à l'école », protocole harcèlement, prévention et gestion de crise en milieu scolaire, prix « Non au harcèlement », prix de l'éducation citoyenne, rallye lycéen de la citoyenneté...

Les lycées préparent depuis le mois de septembre 2018 la **réforme du baccalauréat**, des voies générale et technologique, et la transformation de la voie professionnelle. La carte des enseignements de spécialité en vigueur à la rentrée 2019 a été rendue publique en décembre 2018 et permet aux élèves d'accéder à une offre de formation large et riche, y compris dans les lycées les plus éloignés d'Amiens.

→ *Favoriser l'insertion sociale et professionnelle*

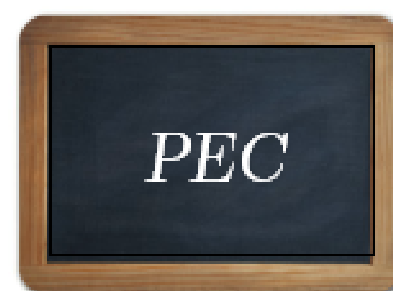
La priorité nationale « Plus de solidarités pour plus de cohésion sociale et d'emplois » constitue l'ossature des interventions de l'Etat pour accompagner et faciliter l'insertion sociale et le retour à l'emploi de nos concitoyens les plus fragiles.

# La protection des populations

**L'insertion par l'activité économique (IAE)** offre pour les publics cibles, jeunes et moins jeunes, une voie préparatoire au retour à l'emploi, adossée à un double accompagnement, social d'une part et professionnel d'autre part, pour une durée moyenne de 24 mois. La formation professionnelle des bénéficiaires du dispositif en est un axe majeur. En 2018, la contribution de l'Etat pour le département de la Somme a concerné 3 391 bénéficiaires en contrat à durée déterminée d'insertion, d'une durée moyenne de 24 mois et pour un montant total de 13,1 M€. Les 48 structures IAE du département de la Somme (ateliers chantiers d'insertion, associations intermédiaires, entreprises d'insertion et entreprises d'insertion de travail temporaire) ont bénéficié de ces moyens financiers.



Les **contrats Parcours emploi compétences (PEC)** reposent sur un triptyque : un emploi, une formation et un accompagnement vers l'insertion professionnelle. L'Etat finance ces contrats à hauteur de 45% du SMIC pour 20 heures hebdomadaires, valorisés à hauteur de 55% pour des publics ou des territoires défavorisés. Ils permettent, en sus des dispositifs d'accompagnement durable des bénéficiaires, de faciliter le recrutement de demandeurs d'emploi, jeunes et adultes, à travers des aides directes à l'emploi dans les collectivités locales, les établissements publics et les structures associatives. Dans le département de la Somme, 1014 contrats PEC ont été conclus au titre du dispositif de droit commun de l'Etat, auxquels s'ajoutent 596 contrats PEC à l'initiative des services de l'Education nationale, qui visent prioritairement l'accompagnement des enfants en situation de handicap.



L'insertion professionnelle passe aussi par la promotion des **contrats d'apprentissage**. Le département de la Somme en a enregistré 2 532 dans le secteur marchand en 2018 (+24,1% par rapport à 2017), et 224 dans le secteur public (+22,4% par rapport à 2017).



# La protection des populations

La politique du titre et de la **validation des acquis professionnels** (VAE) porte ses fruits dans le département, ainsi qu'en attestent les 1125 reconnaissances sanctionnées par un titre professionnel du Ministère du Travail en 2018.



## Le Plan d'investissement dans les compétences (PIC) :

- renforcement des dispositifs existants d'ici 2022 : généralisation de la Garantie jeunes pour 100 000 bénéficiaires ; poursuite du déploiement des écoles de la deuxième chance ; développement de la capacité d'accueil des Établissements pour l'insertion dans l'emploi ; création d'une trentaine de Groupements d'Employeurs pour l'insertion et la qualification dans les territoires et les secteurs peu pourvus ;
- le Pacte régional d'investissement dans les compétences : 1,5 Md€ pour la transformation des compétences en Hauts-de-France entre 2019 et 2022. Ce pacte a été signé le 8 février 2019 par le Préfet de région et le Président du Conseil régional, en présence de la Ministre du Travail.

→ *Mieux accompagner les jeunes en difficulté*

Les **missions locales** ont pour objectif d'accueillir et d'accompagner les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire sans diplômes et sans qualification, ou ceux dont la qualification ne permet pas une insertion durable sur le marché du travail. Elles sont au nombre de trois, à raison d'une maison par arrondissement (Abbeville, Amiens, Péronne et Montdidier). Pour 2018, la subvention de l'Etat aux missions locales de la Somme était de 2,1 M€ au titre de leur activité d'accueil et d'accompagnement, et a bénéficié à 14 319 jeunes, dont 3 262 étaient accueillis pour la première fois par ces structures. 9 642 jeunes ont bénéficié d'un entretien individualisé.

# La protection des populations

En 2018, l'accompagnement des jeunes s'est concrétisé ainsi :

- **1184 jeunes ont accédé à un emploi** (dont 653 CDI, 254 contrats d'apprentissage, 103 contrats de professionnalisation) ;
- **1151 jeunes ont accédé à la formation** dont 512 en formations qualifiantes et 550 via l'offre de formation du Conseil régional cofinancée par l'Etat (avec 339 jeunes en formations qualifiantes) ;
- **2587 jeunes ont bénéficié d'un parcours contractualisé d'accompagnement vers l'autonomie** (PACEA) pour un montant conventionné de 107 764€ ;
- **826 « Garanties jeunes »** ont été financées pour un montant total réservé de 1,37 M€. Ce dispositif s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans en grande difficulté, volontaires pour s'engager dans un parcours qui débute par un accompagnement adapté par la mission locale, avec un fort accompagnement personnalisé (mises en situation pour faciliter l'insertion socio-professionnelle) et un soutien financier. Modalité spécifique du parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA), la Garantie jeunes permet de les accompagner vers l'emploi ou la formation.

En outre, les deux « **écoles de la deuxième chance** » du département, labellisées par l'Etat, ont reçu un soutien financier de 340 000€ pour leur action en direction des jeunes très éloignés de l'emploi et parfois sous main de justice.

Enfin, le **parrainage des jeunes** par des chefs d'entreprises, des cadres retraités et des bénévoles constitue une opportunité pour leur ouvrir plus de possibilités en termes d'orientation et de mise en relation avec les entreprises pour accéder à des périodes d'immersion, suivre une formation ou accéder à un emploi. En 2018, le programme de parrainage a fait l'objet d'une convention qui fixe un objectif de 72 places dans le département de la Somme.

# La protection des populations

→ Favoriser la cohésion sociale par une politique de la ville et du logement volontaristes

En 2018, le territoire d'Amiens a bénéficié de 2,2 M€ au titre de la dotation Politique de la ville. En outre, la communauté d'agglomération d'Amiens Métropole a bénéficié en 2018 d'1,3 M€ et la ville d'Abbeville de 296 000 € au titre des contrats de ville qu'elles ont conclus en 2015.

Vecteurs de cohésion sociale, les **contrats de ville** encouragent la participation citoyenne. Les conseils citoyens (5 à Amiens et 3 à Abbeville), qui en constituent un axe majeur, sont composés d'un collège d'habitants et d'un collège d'acteurs locaux. Renouvelés en février 2018 par arrêté préfectoral, ils témoignent de l'attachement des habitants à leur lieu de vie, de leur volonté de rendre possible une réflexion collective sur les difficultés et les ressources du territoire mais aussi de rechercher collectivement les moyens qui permettent d'améliorer la situation des habitants des quartiers. Les conseillers citoyens ont apporté leur contribution active au suivi et à l'évaluation à mi-parcours du contrat de ville.

La ville d'Amiens fait partie des lauréats de l'appel à manifestation d'intérêt visant à la mise en œuvre accélérée du plan quinquennal 2018-2022 « **Logement d'abord** ». La communauté d'agglomération d'Amiens Métropole a été fortement sollicitée en matière d'attribution de logements sociaux pour les demandeurs en sortie d'hébergement au cours de l'année 2018. Elle est le deuxième territoire des Hauts-de-France en volume d'attribution après la métropole européenne de Lille. Le délai moyen d'attente (8,4 mois) est inférieur à la moyenne régionale (11,4 mois).



# La protection des populations

Après la mise en place en 2017 de la Conférence intercommunale du logement pour la communauté d'agglomération d'Amiens Métropole, cette instance a été mise en place en 2018 pour la communauté d'agglomération de la Baie de Somme. L'année 2018 a également été mise à profit pour accompagner ces collectivités dans l'élaboration de leur document cadre et des orientations stratégiques en termes d'attributions et de mixité sociale, qui figureront dans leurs Conventions intercommunales d'attribution respectives, qui seront conclues courant 2019 et comporteront des engagements annuels quantifiés et territorialisés pour chaque bailleur social. Quant à Abbeville, deuxième ville de la Somme, elle a conclu un nouveau programme de renouvellement urbain. Le projet porte sur le quartier du soleil levant, fort de 2 110 habitants et composé à 80% de logements sociaux. Avec un budget de près de 29 M€, le quartier va pouvoir se doter d'équipements de qualité en matière de santé, de sport, d'activité socio-culturelle et de commerces.

En octobre 2018, le label « **40 ans de la politique de la ville – Inventons les territoires de demain** » a été remis à 10 associations œuvrant pour la politique de la ville dans les quartiers prioritaires d'Amiens et d'Abbeville. Ce label distingue des initiatives et des projets dont

la vocation est de parler des quartiers et de leurs habitants, d'en promouvoir une image positive et de montrer l'apport de la politique de la ville au quotidien.



Au cours de l'année 2018, ont été mises en place d'autres mesures appelées à produire à l'avenir des effets durables, telles que la **dématérialisation de l'instruction des aides de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH)**. Ce projet national de simplification et de dématérialisation a été déployé en mars

2018 dans le département, en associant l'ensemble des acteurs (instructeurs, opérateurs, points rénovation info service, collectivité délégataire). Un an après, plus de 80% des dossiers de demande de subvention sont déposés via la nouvelle plateforme. En outre, les premiers résultats en matière d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) et de programmes d'intérêt général (PIG) renforcent l'intérêt croissant des collectivités pour ces outils.



# La protection des populations

Le **Dispositif Ville Vie Vacances** (VVV) a pour but de permettre à des jeunes âgés de 11 à 18 ans issus des quartiers prioritaires d'accéder à des activités culturelles, civiques, sportives et de « sortir des quartiers ». L'État, le Conseil départemental, la Caisse d'allocations familiales et la ville d'Amiens ont mobilisé plusieurs milliers d'euros pour financer des séjours durant la période estivale. En 2018, 99 jeunes ont pu bénéficier de ces séjours d'une durée d'une semaine.



## II. L'attractivité du territoire

### A. Soutenir les acteurs du développement économique local

#### Quelques chiffres sur l'économie samarienne :

- les créations d'entreprise dans la Somme en 2018 sont au nombre de 3 665 (soit +32% par rapport à 2017, contre +14% au niveau régional) ;
- les défaillances d'entreprises dans la Somme pour 2018 sont au nombre de 345 (+3,8 % par rapport à 2017, contre +4,1% au niveau régional) ;
- le taux de chômage baisse légèrement en 2018 (-0,4% par rapport à 2017, contre -0,8% au niveau régional et -0,5% au niveau national) : avec 55 740 demandeurs d'emploi (catégories A, B, C), il se situe à 10,7% au quatrième trimestre 2018 ;
- 3 plans de sauvegarde de l'emploi, concernant 444 salariés, ont été validés en 2018.

#### 1. L'appui aux entreprises

Les services de l'Etat soutiennent les entreprises en contribuant à la mise en place d'un environnement propice à leur développement et en mettant à leur disposition des ressources et de l'expertise. Pour mieux anticiper les mutations socio-économiques, l'État agit avec les collectivités locales pour renforcer la solidité du tissu économique et l'amélioration de la compétitivité des entreprises sur le territoire.



# L'attractivité du territoire

## → *Accompagner les entreprises et favoriser l'emploi*

Lorsqu'une entreprise fait face à des difficultés économiques conjoncturelles, **l'activité partielle**, subventionnée par l'Etat, permet de prévenir les licenciements économiques et de maintenir les salariés dans l'emploi afin qu'ils conservent leurs compétences. En effet, cet outil permet de compenser la perte de revenu occasionnée pour les salariés, tout en aidant les employeurs à financer cette compensation. Au cours de l'année 2018, le nombre d'heures d'activité partielle autorisées est en baisse (399 912 heures en 2018 contre 542 480 heures en 2017) en raison d'une conjoncture économique plus favorable dans la Somme. 102 demandes d'activité partielle ont fait l'objet d'une décision, contre 115 en 2017 (soit une tendance baissière de -11,3%). Cette évolution positive se traduit par une consommation réelle des heures d'activité partielle autorisées à la baisse (79 787 heures consommées, soit environ 20% des heures autorisées).

Les **plans de sauvegarde de l'emploi** (PSE), qui prévoient diverses mesures dans le but d'éviter ou de limiter les licenciements pour motif économique dans une entreprise, sont accompagnés et contrôlés par les services de l'État. Ils font l'objet d'une validation ou d'une homologation de leur contenu par la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte). Les PSE comportent un plan de reclassement visant à faciliter le reclassement des salariés dont le licenciement est inévitable.

Les services de l'Etat assurent une **information sur la législation du droit du travail** à destination des salariés comme des chefs d'entreprises. En 2018, 2 447 usagers ont ainsi été physiquement accueillis, tandis que 6 433 personnes ont pu être renseignées par voie téléphonique. Le recours au renseignement par voie électronique augmente, ce qui se traduit par une baisse des courriers reçus (401 en 2018 contre 524 en 2017).

# L'attractivité du territoire

Les **accords collectifs** conclus au sein des entreprises et enregistrés par la Direccte au cours de l'année 2018 étaient au nombre de 279 (contre 268 en 2017). Parmi eux, 31 avaient pour objet « l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ». La généralisation d'accords collectifs et de plans d'action pour l'égalité femmes-hommes constitue un axe d'action prioritaire pour le Gouvernement.

En 2018, les services de l'État ont délivré 2498 **médailles d'honneur du travail** à des salariés et retraités en récompense de leur ancienneté de service et de la qualité des initiatives prises dans leur travail (contre 2304 en 2017, soit une progression de 8,42%).



→ *Faciliter l'implantation de projets économiques sur le territoire*

L'État accompagne les installations, extensions et reprises d'entreprises dans le département. En s'appuyant sur les compétences d'**ingénierie territoriale** des sous-préfectures, il soutient les projets d'investissement des entrepreneurs comme ceux des collectivités locales.

# L'attractivité du territoire

Les entreprises qui souhaitent développer leurs activités dans la Somme peuvent bénéficier de la **prime d'aménagement du territoire** (PAT) pour l'industrie et les services, qui constitue une aide à l'investissement dans les zones prioritaires de l'aménagement du territoire. Elle est attribuée par le Ministre chargé de l'aménagement du territoire. L'attribution et le montant de la prime sont décidés en prenant notamment en considération la situation socio-économique du bassin d'emploi et le caractère incitatif de l'aide. Le caractère innovant du projet ou encore l'engagement de l'entreprise en matière de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) sont également pris en compte. La prime maximum qui peut être attribuée est de 15 000€ par emploi créé.

→ *S'adapter aux besoins des territoires*

Chaque arrondissement est doté d'un service de coordination des politiques de l'emploi et de l'insertion, le « service public de l'emploi local » (SPEL). Le SPEL déploie au plan territorial l'action de l'État en matière d'emploi et veille à la bonne articulation de l'offre de services des partenaires locaux.

Sous l'autorité du sous-préfet d'arrondissement, les SPEL sont dotés d'une feuille de route spécifique qui décline les axes prioritaires de l'action collective afin de répondre aux besoins des territoires : formation des publics et des entreprises ; rapprochement école-entreprises ; organisation des réponses aux difficultés de recrutement des entreprises locales ; mobilisation des dispositifs tels que l'apprentissage et l'alternance...

# L'attractivité du territoire

La mise en œuvre de cette priorité donnée à l'emploi repose sur la coordination entre les différents acteurs locaux : le Conseil régional, le Conseil départemental, les acteurs du service public de l'emploi (Missions locales, Pôle Emploi, Cap emploi...), les Chambres consulaires, les organisations professionnelles, etc.

Cette configuration de travail favorise l'élaboration d'actions communes et l'innovation dans le champ social et professionnel à travers l'expérimentation de démarches concrètes issues du territoire.

## Les principales missions des SPEL :

- Mobiliser et animer un réseau d'acteurs locaux ;
- Veiller à la bonne articulation de l'offre de services des acteurs locaux du SPEL ;
- Identifier les besoins du territoire en matière d'emploi et de formation ;
- Apporter une réponse adaptée aux besoins et aux difficultés des entreprises ;
- Soutenir la mise en œuvre de projets territoriaux ;
- Apporter un appui au montage de projets européens ;
- Identifier les problématiques spécifiques au territoire ;
- Veiller à la diffusion de l'information sur les métiers, notamment auprès des publics jeunes.

## *2. Le soutien aux collectivités locales*

L'État accompagne les collectivités porteuses de projets au plus près du terrain. Il favorise l'investissement public, accompagne la structuration des communautés de communes issue du schéma départemental de coopération intercommunale applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2017, et contribue à la revitalisation des centre-bourgs.

### *→ Le soutien financier aux collectivités locales et l'aide à l'investissement*

Dans la Somme, **la dotation globale de fonctionnement (DGF) reste stable en 2018** : l'enveloppe dévolue aux communes et aux EPCI s'élève à 1,59 M€ (contre 1,58 M€ en 2017). En 2018, le Gouvernement a décidé d'accentuer l'effort de solidarité en faveur des communes les plus défavorisées. Ainsi, les dotations de solidarité urbaine et rurale ont été abondées à hauteur de 200 M€ au niveau national. Les dotations de péréquation, versées aux communes qui en ont le plus besoin, ont augmenté en conséquence.

Par le biais de ce mécanisme, en 2018, 449 communes ont reçu une dotation supérieure à celles de 2017, et 62 communes ont connu une augmentation de plus de 10%. L'augmentation des dotations de péréquation passe par l'application d'écrêtements sur la part forfaitaire de la DG. Ainsi, 330 communes ont touché une moindre DGF en 2018 qu'en 2017. Parmi elles, 266 communes ne connaissent qu'une baisse limitée du montant perçu. Le renforcement de la péréquation explique également la diminution de 2,2% de l'enveloppe dévolue aux EPCI en 2018, avec des évolutions contrastées selon les établissements.

# L'attractivité du territoire

## **Les dotations de soutien à l'investissement continuent de progresser en 2018.**

La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) connaît ainsi une augmentation de 6% (15,2 M€ contre 14,4 M€ en 2017) 70% des dossiers éligibles déposés en 2017 ont été soutenus par l'État, alors même que le nombre de dossiers déposés a doublé en quatre ans. Le nombre de dossiers retenus augmente également (de 187 en 2014 à 387 en 2018). En 2018, plus de 90 % des dossiers éligibles ont ainsi bénéficié de la DETR. En outre, la transparence sur l'utilisation de la dotation a été renforcée, via l'élargissement aux parlementaires de la commission des élus en charge de donner un avis sur les projets. La programmation complète a été présentée en commission et mise en ligne sur le site de la préfecture. En outre, la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) connaît une hausse substantielle de 39% par rapport à 2017 (soit un montant de 5,7 M€). Enfin, en 2018, l'Etat a versé 44,8 M€ aux collectivités samariennes au titre du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA), contre 39 M€ en 2017, signe d'un niveau d'investissement croissant des collectivités.

### *→ Le conseil aux élus*

Les services de la préfecture sont fréquemment saisis par les collectivités sur différentes questions juridiques relatives au droit de la commande publique, au droit de l'intercommunalité ou encore au droit de la fonction publique territoriale. Cette fonction de conseil permet, dans la plupart des cas, de sécuriser juridiquement les décisions prises ultérieurement par les collectivités et de prévenir les contentieux. Elle permet également d'aider les collectivités qui rencontrent des difficultés à améliorer progressivement la qualité de leurs actes.

Les observations des services de la Préfecture sont de mieux en mieux prises en compte par les collectivités, comme l'illustre l'augmentation du taux d'actes retirés ou réformés après une intervention de leur part (43,5% en 2018 contre 34,8% en 2017).

# L'attractivité du territoire

## → *La structuration des établissements publics de coopération intercommunale*

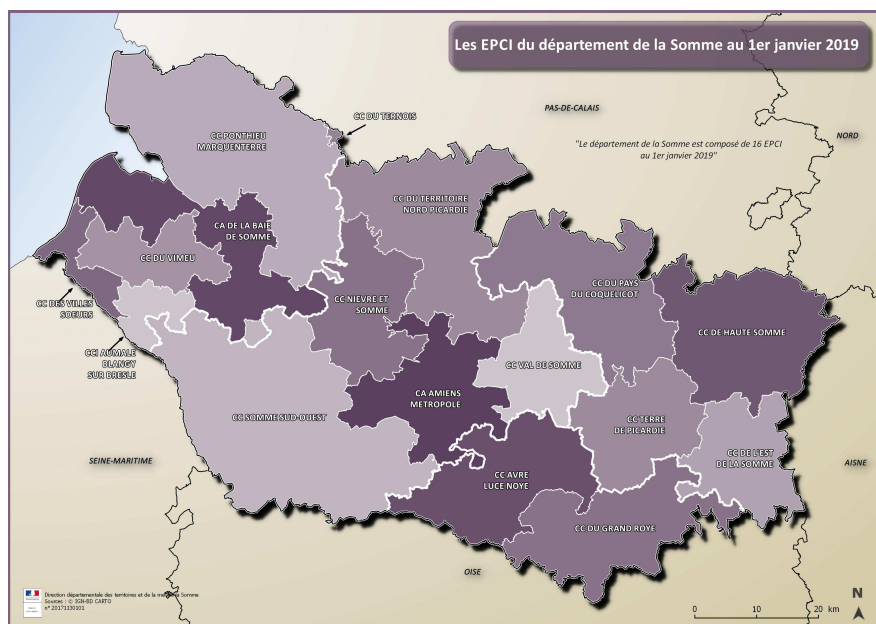
Le département de la Somme comporte désormais 772 communes dont 7 communes nouvelles créées en 2017 et en 2018. Le travail de rationalisation de la carte intercommunale, qui a démarré en 2011, se poursuit.

La mise en œuvre du **schéma départemental de coopération intercommunale** (SDCI) a conduit à passer de 29 à 14 EPCI entre 2011 et 2017, et de 281 à 180 syndicats intercommunaux entre 2011 et fin 2018. Parmi les 14 EPCI à fiscalité propre, on compte 2 communautés d'agglomération (la CA d'Amiens Métropole depuis 2000 et la CA Baie de Somme depuis 2017), et 12 communautés de communes.

Les **fusions d'EPCI** induites par la loi NOTRe de 2015 se sont faites « bloc à bloc » au 1<sup>er</sup> janvier 2017. A l'issue de ces fusions, 20 communes dont le souhait de rattachement à un EPCI n'avait pu être satisfait ont demandé à quitter leur nouvel EPCI. 9 communes ont été autorisées à le faire par décision préfectorale, après avis de la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI), conformément aux dispositions pertinentes du code général des collectivités territoriales. Parmi les 11 communes dont les demandes n'ont pas abouti, 4 ont formé un recours contentieux. Ces recours sont à ce jour pendants.

# L'attractivité du territoire

En 2018, les efforts se sont portés sur la consolidation des structures, notamment sur la finalisation des statuts et la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement résultant de la loi NOTRe. La loi du 3 août 2018 assouplit les modalités de transfert des compétences eau et assainissement, sans pour autant remettre en cause le caractère obligatoire de ce transfert.



En parallèle, la couverture du département par les Schémas de cohérence territoriale (SCOT) et les Plans locaux d'urbanisme intercommunal (PLUi) est en voie d'achèvement. Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, 408 communes sur 772 sont dotées d'un document d'urbanisme, soit 53% d'entre elles. On dénombre 159 plans locaux d'urbanisme (PLU), 114 plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi), et 41 plans d'occupations des sols (POS). 94 communes sont dotées d'une carte communale. Les autres communes appliquent le règlement national d'urbanisme (RNU). Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, les PLUi en cours d'élaboration concernent 335 communes.



# L'attractivité du territoire

## → *La revitalisation des centre-bourgs*

Les services de l'État accompagnent l'élaboration de documents d'urbanisme favorisant les constructions en coeur de bourg et le lancement d'opérations d'amélioration de l'habitat. La commune de Ham a été lauréate de l'appel à manifestation d'intérêt national de revitalisation des centre-bourgs. D'autres territoires sont actuellement accompagnés (Péronne, Gamaches, Montdidier), et six collectivités se sont portées candidates à un appel local cofinancé par l'État et le Conseil départemental.

La commune d'Abbeville a été retenue au titre de l'« Action coeur de ville », plan partenarial d'investissement dans les villes moyennes qui répond à une double ambition : améliorer les conditions de vie des habitants des villes moyennes et conforter leur rôle de moteur de développement du territoire. Élaboré en concertation avec les élus locaux et les acteurs économiques des territoires, le programme vise à faciliter et à soutenir le travail des collectivités locales, à inciter les acteurs du logement, du commerce et de l'urbanisme à réinvestir les centres-villes, ainsi qu'à favoriser le maintien ou l'implantation d'activités en cœur de ville afin d'améliorer la qualité de vie et l'attractivité des villes moyennes.



## 3. L'aide aux agriculteurs

### Le soutien aux agriculteurs en 2018 en chiffres :

- instruction de 49 dossiers d'installation ;
- instruction de 662 autorisations d'exploiter ;
- sélection de 106 dossiers au titre du plan de compétitivité des exploitations ;
- instruction de 4537 dossiers d'aides au titre du premier pilier de la Politique agricole commune (PAC), dont 99,2 % ont été honorés conformément aux engagements de délais, ce qui marque un mouvement de retour à la normale après plusieurs exercices se caractérisant par des retards chroniques.

Avec une surface agricole utile d'environ 470 500 hectares, dont plus de deux tiers de terres arables, et plus de 10 500 ETP travaillant dans les exploitations agricoles, la Somme dispose d'une agriculture performante qui la place dans les premiers rangs au niveau national : le département tient ainsi le 1<sup>er</sup> rang en matière de blé, de pommes de terre à féculé et de salsifis. Il représente en outre la moitié de la production laitière de la région (414 millions de litres en 2016).

Les services de l'État accompagnent les agriculteurs tant dans le fonctionnement quotidien des exploitations que lorsqu'ils font face à des difficultés conjoncturelles. A l'été 2018, les fortes chaleurs ont entraîné des baisses de rendement des productions agricoles (blés, pomme de terres, betteraves, prairies et cultures fourragères) et de nombreuses demandes d'assistance auprès des services de l'État. Un arrêté constatant des circonstances exceptionnelles a notamment été prononcé

# L'attractivité du territoire

au niveau régional, ce qui a permis aux producteurs de faire valoir les clauses qui permettent une adaptation de leurs contrats d'approvisionnement dans ce type de situation.

Les agriculteurs samariens se sont engagés dans l'amélioration de la qualité de l'environnement, notamment via des mesures agro-environnementales, la déclinaison du plan pour la compétitivité et l'adaptation des exploitations agricoles, et la réalisation d'une cartographie des cours d'eau. Toutefois, des difficultés demeurent pour l'accompagnement des mesures agro-environnementales et la mise en œuvre des aides à l'agriculture biologique (retards de paiement).

En matière d'aide à l'installation, 59 **Dotations Jeunes Agriculteurs (DJA)** ont été accordées pour un montant total de 1,5 M€ dans le département (financés à 80% par le FEADER et à 20% par l'État) en 2018.

En matière de soutien à l'investissement, le **Plan pour la compétitivité et l'adaptation des exploitations agricoles (PCEA)** a permis :

- la subvention à hauteur 944 531€ de 51 projets d'investissement visant à la réduction des impacts environnementaux et climatiques ;
- la subvention à hauteur de 3,2 M€ de 62 projets d'investissement dans les exploitations agricoles pour améliorer leur compétitivité globale et leur durabilité ;
- la subvention à hauteur de 12 868€ de 4 projets d'investissement liés à la réalisation d'objectifs agro-environnementaux et climatiques.

# L'attractivité du territoire

Les services de l'État soutiennent également les agriculteurs pour l'**exportation des productions locales**. Ils ont ainsi collaboré à la réalisation de deux missions d'audit du système samarien de maîtrise des risques sanitaires des denrées d'origine animale, menées respectivement par la Chine et par l'Arabie saoudite.

La **lutte contre les maladies animales** permet de prévenir de lourdes pertes tant pour les éleveurs (morbidité et mortalité) que pour l'économie dans son ensemble (perte de statut sanitaire, impact financier sur la balance commerciale). Elle passe par la mise en place de campagnes de prophylaxie dans les filières bovine, ovine, caprine et porcine, afin de lutter contre des maladies telles que la brucellose, la leucose, les pestes porcines, la maladie d'Aujeszky... En 2018, plus de 2 000 interventions ont ainsi été effectuées en coordination avec les vétérinaires praticiens et le groupement de défense sanitaire de la Somme. Par ailleurs, 25 arrêtés préfectoraux de mise sous surveillance d'animaux suspects ont été prononcés (suspicion de rage, de tuberculose, d'influenza aviaire etc).

**VIGILANCE PESTE PORCINE AFRICAINE QUAND LA SUSPECTER ?** 

<b>SI VOUS CONSTATEZ SUR VOS PORCS L'UN OU PLUSIEURS DE CES SIGNES :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>→ appétit diminué</li><li>→ augmentation de la consommation d'eau</li><li>→ abattement</li><li>→ fièvre (&gt; 40°C)</li><li>→ regroupements inhabituels d'animaux</li><li>→ +/- rougeurs sur la peau (oreilles, abdomen...)</li><li>→ +/- avortements et mortalité sous la mère</li></ul>	<b>OU SI VOUS CONSTATEZ UNE AUGMENTATION FORTE DE LA MORTALITÉ</b> <ul style="list-style-type: none"><li>→ doublement de la mortalité habituelle sur 15 jours dans 1 bande ou 1 salle</li></ul>
--	---

**CONTACTEZ VOTRE VÉTÉRINAIRE SANS DÉLAI !**  
« Mieux vaut signaler un cas suspect qui s'avérerait négatif plutôt que de ne pas détecter la maladie »

La peste porcine africaine est une maladie contagieuse qui touche uniquement les porcs domestiques et les sangliers. Son introduction sur le territoire national et en élevage aurait des conséquences dramatiques pour la santé des animaux et l'ensemble de la filière porcine. La vigilance de tous est requise pour détecter très rapidement tout foyer qui pourrait survenir sur le territoire.



# L'attractivité du territoire

L'accompagnement des agriculteurs passe également par des dispositifs spécifiques comme la **cellule « bien-être en élevage »**, créée et mise en place en 2018 pour assurer un suivi des élevages pouvant rencontrer des difficultés, prévenir ainsi les maltraitances animales et apporter un soutien concret et logistique aux éleveurs.



Dans le cadre du contrat territorial de l'Amiénois de 2017, l'État, le Conseil régional et la Chambre régionale d'agriculture ont noué un partenariat autour d'un **laboratoire dédié au développement et à la diffusion de l'innovation dans les exploitations et les filières agroalimentaires**. Pour sa mise en place, la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) a organisé en février 2019 un séminaire « le numérique au service de l'agro-écologie » qui a permis de rassembler une centaine de personnes, représentatives des structures aujourd'hui impliquées dans l'innovation agricole.

# L'attractivité du territoire

## *B. Assurer un développement durable et équilibré du territoire*

### *1. Les projets structurants pour dynamiser et désenclaver le territoire*

Le **contrat territorial de l'Amiénois** a été signé le 16 mars 2017 par le Premier Ministre, la maire d'Amiens, les présidents de la communauté d'agglomération d'Amiens métropole, du Conseil régional des Hauts-de-France et du Conseil départemental de la Somme. Il forge un plan d'action partenarial autour de 9 axes et concentre des efforts financiers substantiels de l'État aux côtés des collectivités locales.



# L'attractivité du territoire

## Les objectifs du contrat territorial de l'Amiénois :

1. Améliorer la mobilité du grand Amiénois ;
2. Amplifier l'offre de formations dans l'Amiénois et l'orienter vers les métiers du futur ;
3. Accélérer le renouvellement urbain et les politiques en faveur des quartiers prioritaires ;
4. Faire d'Amiens une terre d'excellence pour les services publics du XXIème siècle ;
5. Conforter l'émergence d'un pôle de sports de haut niveau à Amiens ;
6. Créer un laboratoire d'initiatives et innovations locales et constituer un terreau fertile avec une agriculture 4.0 ;
7. Conduire une offre de santé cohérente, ambitieuse et renouvelée à Amiens ;
8. Améliorer l'attractivité économique du territoire ;
9. Accroître le rayonnement culturel d'Amiens.

Ce contrat prévoit en particulier le co-financement de plusieurs projets phares et prioritaires pour le territoire tels que:

- la ligne ferroviaire Roissy-Picardie ;
- la réalisation d'un « pôle des services publics du XXI° siècle » à Amiens ;
- la construction d'un nouvel hôtel de police à Amiens ;
- divers projets structurants dans les domaines de la santé, de la recherche, de la formation, du raccordement à la fibre optique, de la restauration de monuments historiques, de la construction d'équipements sportifs, etc.

# L'attractivité du territoire

## → *Le projet de cité administrative à Amiens*

Ce projet de modernisation des services publics scelle la présence de l'État territorial à Amiens. Un premier bâtiment accueillera à compter de septembre 2019 les 150 agents de la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM). La construction d'un autre bâtiment, exemplaire en matière d'économies d'énergie, regroupera plus de 800 agents provenant de 15 services et opérateurs de l'État ainsi que des services mutualisés.

Le projet entend favoriser la qualité de vie au travail, l'optimisation des espaces, la mutualisation des équipements, la réduction des coûts de fonctionnement et la performance environnementale.



Pour la ville d'Amiens, ce pôle des services publics sera inscrit dans le territoire, au service de l'attractivité du secteur de la gare, concerné par un programme d'aménagement global composé de logements, de bureaux, de commerces, d'hôtels et de parcs urbains.





# L'attractivité du territoire

## → *La construction d'un hôtel de police à Amiens*

Le projet de construction d'un nouvel hôtel de police, inscrit au contrat territorial de l'Amiénois, permettra un regroupement des services (sécurité publique, police judiciaire, renseignements territoriaux, brigade canine), aujourd'hui localisées sur 4 sites différents.

L'objectif est d'améliorer les conditions de travail des agents en termes d'espace et d'équipements et de favoriser un meilleur accueil du public. D'ores et déjà, l'accueil du public a été délocalisé rue des Otages, dans un bâtiment distinct de l'actuel hôtel de police de la rue du Marché Lancelles, afin de pouvoir accueillir les usagers dans de meilleures conditions, notamment de respect de la confidentialité entourant le dépôt de plainte des victimes.

Le nouveau bâtiment se situera sur le parking de l'ancien centre hospitalier universitaire d'Amiens-Picardie à proximité de la zone de sécurité prioritaire d'Amiens Nord. Il sera certifié haute qualité environnementale – bâtiment durable et contribuera à l'aménagement du quartier Saint Maurice à Amiens, jusqu'à présent organisé autour de l'hôpital Nord.



Signature de la vente du parking Zamenhof

# L'attractivité du territoire

## ***2. Protéger et valoriser le patrimoine naturel***

→ *L'action de l'État dans le domaine de l'eau, de la nature et du littoral*

L'action des services de l'État dans les domaines de l'eau, de la nature, de la chasse et de la pêche, de la forêt du littoral consiste à accompagner le développement des projets en garantissant leur sécurité juridique.

Elle vise à une occupation raisonnable des espaces, à une consommation durable des ressources naturelles, à la prévention ou à la répression des pollutions ou dégradations et à la préservation des milieux ou espèces remarquables (forêts, site Natura 2000, espaces protégés...).

**Le département comporte 4 territoires à énergie positive pour la croissance verte :**

- le syndicat mixte de la Baie de Somme 3 Vallées ;
- la communauté d'agglomération d'Amiens métropole ;
- la communauté de communes Avre Luce Noye ;
- la communauté de communes du Grand Roye.

→ *Les installations classées pour la protection de l'environnement*

Les exploitations industrielles ou agricoles susceptibles de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité des riverains, sont des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). La législation relative aux ICPE confère à l'État des pouvoirs d'autorisation, de réglementation, de contrôle et de sanction.

Les services de l'État mènent des inspections sur place des installations classées et instruisent les dossiers de demande d'autorisation ou de modification des ICPE.

# L'attractivité du territoire

## → *La valorisation de la Baie de Somme et de sa réserve naturelle*

Dans la baie de Somme, classée Grand Site de France et membre du « club des plus belles baies du monde », se trouvent 300 espèces d'oiseau (notamment des espèces vulnérables au plan européen, telles la spatule d'Europe et l'avocette) et la plus grande colonie française de phoques veaux marins. Située en limite nord-ouest de la baie, la réserve naturelle nationale de la baie de Somme s'étend sur 3 000 hectares de milieux marins et intègre le parc ornithologique du Marquenterre.

La réserve remplit trois missions indissociables : (i) protéger les milieux naturels, les espèces animales et végétales et le patrimoine géologique ; (ii) gérer le site ; (iii) sensibiliser les publics. La réserve contribue, par sa richesse faunistique et floristique, à la sauvegarde des espaces naturels en France et bénéficie de nombreuses mesures de protection (Natura 2000, site classé) et de labellisation (Convention de Ramsar).

Les services de l'Etat oeuvrent au bon déroulement des activités au sein de la baie à travers leur action de contrôle sur les nombreuses activités de loisir (traversées de la baie, activités nautiques) ainsi que sur la chasse et la pêche sur le domaine public maritime. Ils assurent la sécurité des activités sur l'estran, particulièrement en période estivale.

Concernant la protection des populations et des biens, le Plan de prévention des risques naturels Marquenterre – Baie de Somme, approuvé par arrêté préfectoral en 2016, prend en considération les aléas inondations par submersion marine et érosion littorale. Il permet ainsi de réguler la construction ou l'aménagement dans des zones à risque. De plus, dans le cadre de la mise en place du Plan d'action et de prévention des inondations (PAPI ) et grâce au fond Barnier, les services de l'Etat participent avec d'autres acteurs à la mise en place d'actions de lutte et de défense contre la mer par le biais notamment du renforcement des digues de protection des Bas-champs.

Les services de l'Etat assurent la protection des sites au titre de loi de 1930, la baie de Somme relevant de ce régime juridique, et interviennent ainsi dans tous les projets d'aménagement concernant la baie.



# L'attractivité du territoire

## → *L'animation du réseau européen Natura 2000*

Dans la Somme, le réseau européen Natura 2000 recouvre 78 730 hectares, soit environ 3% de la superficie du département. Ce réseau rassemble des sites naturels ou semi-naturels de l'Union européenne ayant une grande valeur patrimoniale, par la faune et la flore exceptionnelles qu'ils contiennent. Il a pour objectif de maintenir la diversité biologique des milieux.



Dans le département, le réseau Natura 2000 recouvre 17 sites et un « site d'intérêt communautaire » marin porté par le parc naturel marin, concentrés sur le littoral et les vallées fluviales. L'État anime ces sites en partenariat avec les acteurs locaux et délivre les autorisations spéciales en matière de réserves naturelles.

## → *La gestion des risques naturels*

Le département est exposé aux risques naturels et technologiques. La couverture des zones exposées progresse. En 2018, le Plan de Prévention des Risques (PPR) de la Bresles a été finalisé, et des études complémentaires sur les ruissellements ont été lancées. En outre, des études préalables sont en cours concernant l'opportunité d'un Plan de Prévention des Risques sur l'Authie.

## Focus sur les Plans de Prévention des Risques :

Le Plan de Prévention des Risques naturels et technologiques (PPR) est un document établi par l'État en concertation avec les collectivités et les acteurs locaux, pour encadrer l'utilisation des sols en zones à risques. Il s'inscrit dans une politique globale de prévention et de sensibilisation des citoyens face aux risques.

Un PPR est élaboré sur un territoire quand celui-ci est soumis à des phénomènes naturels récents ou historiques ou à des activités industrielles ayant généré ou pouvant occasionner des dommages aux personnes et aux biens. Il a pour objectif de réduire la vulnérabilité des biens et des activités existants dans une zone soumise à un aléa.

Il permet de :

- rassembler des éléments de connaissance des risques sur un territoire donné ;
- délimiter les zones exposées aux risques ;
- interdire ou réglementer les projets de construction ou d'aménagement ;
- définir des mesures relatives à l'existant ;
- définir des mesures de prévention, de protection ou de sauvegarde ;
- orienter le développement vers des zones exemptes de risques prévisibles.

En mai et juin 2018, ont eu lieu des orages exceptionnels qui ont entraîné des coulées de boues et des phénomènes de ruissellement. La mobilisation des services de l'État et la réalisation de constats de terrain ont permis le versement rapide d'aides aux personnes touchées. En parallèle, une réponse plus structurelle de gestion des risques a été initiée, en vue de l'élaboration d'un « porter à connaissance » dédié qui favorise le développement d'une culture du risque partagée et la mise en place d'aménagements d'atténuation.